



Piscine Nereus de Ganshoren © Maxime Villani

LES PISCINES EN RÉGION BRUXELLOISE

État des lieux et pistes pour rencontrer les besoins des bruxellois

En Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs piscines sont ou vont bientôt être fermées pour être rénovées. Par ailleurs, les pratiques sportives en bassin se sont considérablement diversifiées ces dernières années. Ces différentes réalités, couplées à la croissance démographique, ont pour conséquence de saturer les bassins bruxellois. Quelles solutions favoriser afin de répondre aux besoins variés des habitants, des écoles, des sportifs amateurs et confirmés ?

De l'émergence des bassins à la saturation des piscines en Région de Bruxelles-Capitale

D'abord destinés à la bourgeoisie qui prenait conscience de l'importance de l'hygiène, les premiers bains couverts sont apparus en 1879 en Région bruxelloise. Par la suite, l'accès de la population ouvrière aux bains, leur fréquentation croissante et l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire contribueront à populariser la pratique de la natation. Dès le début du 20^{ème} siècle, plusieurs bassins sont construits pour des raisons de santé et d'hygiène mais aussi pour des raisons sportives et de détente.

ABOUT.brussels #02

Avril 2020

Rédaction:

HABRA Augustin

VALCKE Gaëlle

Chargés de mission - Cellule Sport

Département Connaissance territoriale

Pour plus d'information :

www.perspective.brussels

Rue de Namur 59 - 1000 Bruxelles.

Aujourd'hui, la Région de Bruxelles-Capitale héberge 61 bassins (privés ou publics). 31 sont accessibles à tous les Bruxellois et gérés par différents pouvoirs publics : les communes, la Commission Communautaire Française (COCOF), la Vrije Universiteit Brussel et l'État fédéral¹. Une piscine peut comporter plusieurs bassins de différentes tailles. En effet, la Région compte 18 piscines accessibles pour ses 31 bassins, ce qui signifie que certaines piscines n'ont qu'un seul grand bassin. On compte un bassin public pour près de 39.000 habitants (1.208.542 habitants/31 bassins). À titre de comparaison, il y a une piscine publique pour 29.000 habitants en Région wallonne et une pour 22.000 habitants en Région flamande.



↑ **Photo 1**: Piscine Nereus de Ganshoren © Maxime Villani



↑ **Photo 2**: Piscine de Neder-Over-Heembeek © Jean-Luc Lonchay



↑ **Photo 3**: Piscine de Laeken

1904: Date de création à Ixelles de la plus vieille piscine communale encore en activité (fermée depuis septembre 2019 pour des rénovations pendant deux ans)

1986: Date de création de la dernière piscine communale à Neder-over-Heembeek

31

bassins publics en Région bruxelloise:

- > 7 de moins de 15 m
- > 7 de 15 à 24 m
- > 15 de 25 à 49 m
- > 2 bassins olympiques (soit de 50 m)

1100m²

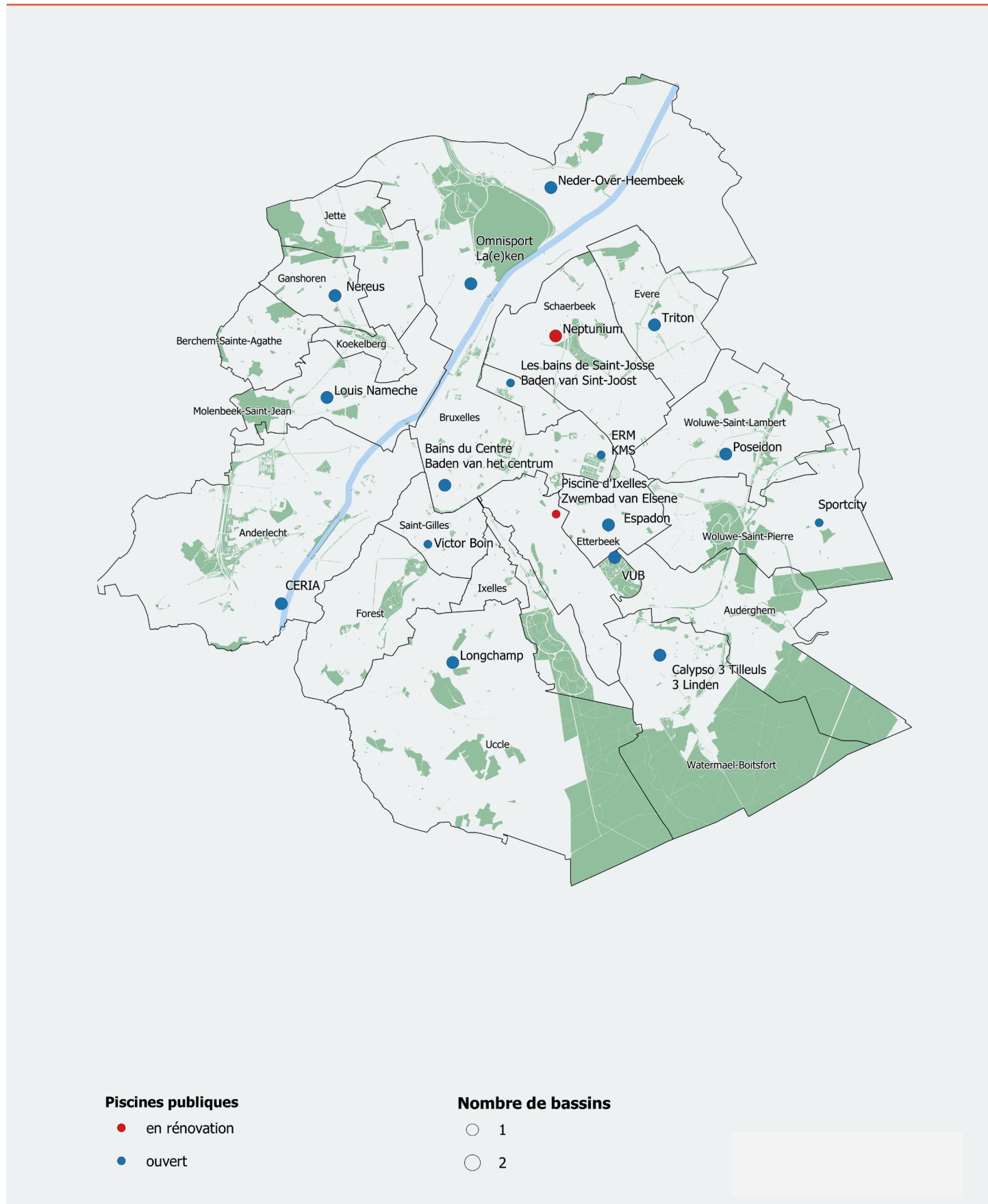
Taille de la plus grande piscine communale en Région bruxelloise aux dimensions olympiques, piscine Louis Namèche à Molenbeek Saint Jean

Les bassins privés en Région bruxelloise:

Il s'agit en majorité de bassins au sein d'écoles privées, d'hôtels ou de clubs de sport privés. L'accès y est généralement limité aux usagers directs, aux membres ou aux clients. Le droit d'entrée est coûteux en comparaison aux bassins publics et souvent conditionné à une cotisation.

¹ La piscine de l'École Royale Militaire, gérée par l'État fédéral, est ouverte à des habitants du quartier sur cotisation annuelle et permet à des clubs de pratiquer la natation dans ses installations.

CARTE 1 Carte des piscines publiques (mars 2020)



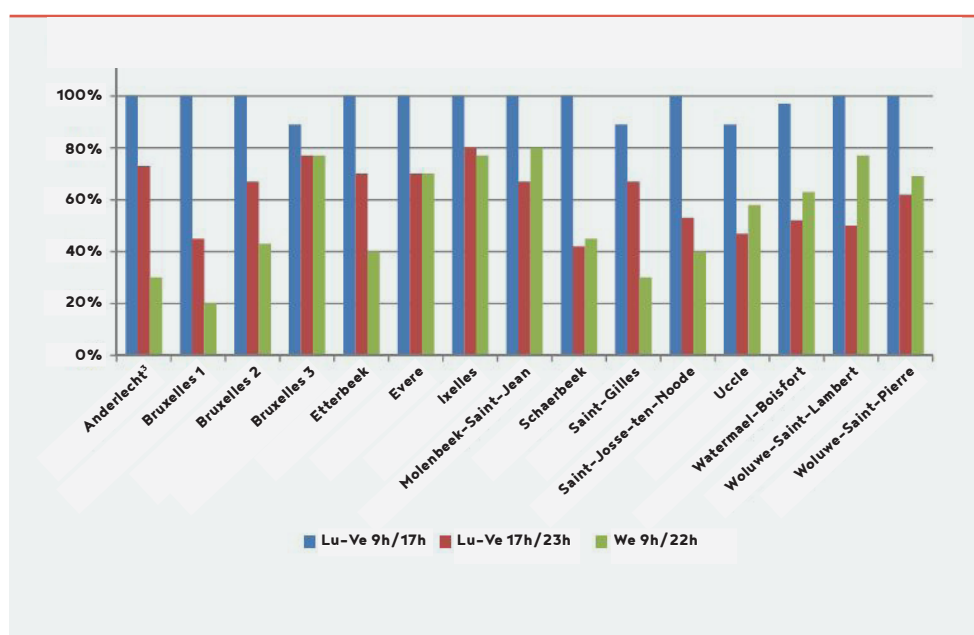
La piscine Triton (Evere) est en rénovation depuis le 6 janvier 2020 et devrait être à nouveau accessible à partir du 20 avril 2020.

Comme le démontre le graphique ci-dessous, les piscines communales connaissent déjà une **saturation** en 2012 et peinaient à satisfaire la demande, particulièrement durant les heures scolaires.

La croissance démographique régionale importante, la diversification des pratiques en bassin (Aquabike, Aquazumba, Aquaspinning, Aqua kick boxing, Aquajump, Aquapole, Aquawalk, Aquarunning, Aquayoga, ...), le manque de nouvelles infrastructures et les fermetures successives des piscines pour rénovations amplifient ce phénomène. Les chiffres de fréquentation de la piscine communale d'Evere et d'Uccle illustrent ce constat. De ce fait, **l'apprentissage de la natation devient compliqué à mettre en place pour certaines écoles**. C'est le cas par exemple dans les communes de Forest ou de Molenbeek-Saint-Jean².

Il ressort également d'une enquête de la VGC (2014) que 50% des écoles primaires bruxelloises néerlandophones ne parviennent pas à atteindre les objectifs fixés en matière de natation scolaire. À terme, la Région bruxelloise court le risque de suivre la direction prise par les Pays-Bas ou le Royaume-Uni où les cours de natation ne sont plus dispensés à l'école. Un enfant sur trois entre 10 et 16 ans au Royaume-Uni ne saurait ainsi pas nager. Pourtant, il s'agit d'une « compétence » potentiellement importante dans la vie d'une personne et les bienfaits de ce sport « complet » sont reconnus pour la santé, au niveau tant physique que mental.

GRAPHIQUE 1 Saturation des piscines communales en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Cadastre du sport, 2012

QUELQUES CHIFFRES POUR EVERE

175.000 nageurs en 2000
315.000 nageurs en 2019
 Soit **↑ 80 %** en 19 ans

Moyenne de **900 nageurs/jour** en 2019
60.090 nageurs individuels dont 45% sont d'Evere
 (sans compter les clubs, les associations et les écoles)

33 écoles dont **45% sont d'Evere** en 2020
 (au moins 4 écoles/an sont refusées par manque de disponibilité)

QUELQUES CHIFFRES POUR UCCLE

356.000 nageurs en 2014
398.000 nageurs en 2018
 Soit **↑ 10%** en 4 ans

Moyenne de **1.135 nageurs/jour** en 2018
 Fréquentation totale
50% des écoles
40% de nageurs individuels
10% de clubs

156.765 nageurs individuels dont **60%** d'Ucclois
 (sans compter les clubs, les associations et les écoles)

33 écoles dont 30 sont d'Uccle (**90%**)
 (beaucoup d'écoles sont refusées par manque de disponibilité)

2 Entretiens effectués par la Cellule Sport de perspective.brussels avec les services des sports des communes citées, en présence de leur échevin des sports (Forest : 07/10/2019, Molenbeek-Saint-Jean : 14/01/2020)
 3 Pour la commune d'Anderlecht il s'agit de la piscine du CERIA

Les enjeux à relever pour garantir une offre suffisante en Région bruxelloise

Rénovations et constructions des bassins

Rénover les infrastructures existantes semble incontournable pour maintenir l'offre.

La rénovation comporte aussi plusieurs avantages, par exemple, elle permet de :

- > Réduire la consommation et le montant des factures d'énergie
- > Répondre aux exigences de sécurité des bassins et de leurs alentours
- > Prendre en compte les besoins spécifiques d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Créer de nouveaux bassins dans des zones prioritaires est aussi essentiel pour répondre aux besoins et à la saturation des infrastructures existantes. Ces zones peuvent être identifiées en fonction de l'offre, de l'éloignement par rapport aux bassins existants, de la densité de population et de la proximité des écoles. La zone du Pentagone, la commune de Forest ou encore le bas d'Anderlecht en sont quelques exemples.

Financements et partenariats

Le coût des bassins représente un défi majeur : construire un bassin de taille moyenne (300 m²) coûte environ trois millions d'euros, soit € 10.000/m². La gestion, estimée à €1.000/m²/an, représente aussi un coût conséquent sur le long terme. Cela explique en grande partie que peu de communes se lancent aujourd'hui dans la réalisation de nouveaux projets. Elles ne peuvent en effet assumer seules un investissement de cette ampleur.

Raison pour laquelle, le financement des projets existants a toujours fait l'objet d'une collaboration entre différents acteurs. Différentes formes de partenariats ont déjà été mises en place et d'autres solutions alternatives pourraient voir le jour.

Une collaboration entre plusieurs communes semble intéressante à l'image de la piscine communale Nereus à Ganshoren. Une convention, négociée en amont, prévoit en effet que les communes de Jette et de Koekelberg s'acquittent d'une redevance annuelle fixe (à Ganshoren) en échange de couloirs pour les écoles et de tarifs préférentiels pour leurs habitants.

Beliris reste aujourd'hui un partenaire potentiel à impliquer sur les chantiers de construction et de rénovation des bassins ayant un rayonnement important pour la Région bruxelloise. Plusieurs projets ont déjà pu en bénéficier (la piscine Neptunium à Schaerbeek, la piscine d'Ixelles, ...).



↑ Photo 4: Piscine Sleza, Wrocław (Pologne) © Piotr Krajewski



↑ Photo 5: Piscine Sleza, Wrocław (Pologne) © Piotr Krajewski

123 millions d'euros

c'est la somme investie par la Région bruxelloise **depuis 1991** pour la rénovation des piscines. Cela représente **19%** du total des subventions octroyées par la Région aux communes pour les infrastructures sportives.

Exemples récents de montant pour travaux:

- > **1.065.390 euros**
Rénovation de la verrière et de la **toiture** des bains de Neder-Over-Heembeek
- > **162.740 euros**
Mise en place d'un **système de prévention des noyades** à la piscine du Centre Sportif de Woluwe-Saint-Pierre
- > **1.121.078 euros**
Rénovation pour l'**étanchéité** de la piscine Saint-François à Saint-Josse-Ten-Noode
- > **198.259 euros**
Isolation de **toiture** de la piscine Poséidon à Woluwe-Saint-Lambert

BELIRIS

Équipe fédérale au service des Bruxellois et des visiteurs de la capitale. Beliris réalise des projets de construction, de rénovation et de restauration dans des domaines variés : mobilité, logements sociaux, espaces verts, revitalisation des quartiers, sport, ...

Les partenariats publics-privés peuvent aussi être envisagés pour créer de grands centres de natation récréatifs, à l'image de ce qui existe en Flandre ou en Wallonie. Ceux-ci mettraient des couloirs de natation à disposition des écoles en journée. Cette configuration pose néanmoins deux questions cruciales : celle du coût de la redevance annuelle de l'acteur public à l'opérateur privé, et celle du prix d'entrée demandé aux nageurs. Les infrastructures publiques se doivent de garantir des prix accessibles. La volonté du nouveau Gouvernement bruxellois en la matière est claire puisqu'il indique dans sa Déclaration de Politique Générale qu'il « portera une attention spécifique au principe de non-discrimination entre Bruxellois pour l'accès aux piscines⁴ ».

La **Région** de Bruxelles-Capitale peut désormais, elle aussi, intervenir dans le financement des projets d'infrastructures sportives communales (Ordonnance du 31 mai 2018). Deux formes de financement ont été mises en place : un appel à projets triennal pour les infrastructures sportives « classiques » (bâtiments, piscines, terrains, etc.) et un appel à projet annuel pour les infrastructures de proximité.

Par ailleurs, le **Gouvernement régional**, qui a mis en place la Cellule Sport, propose également de mener une réflexion complémentaire en la matière : « Pour pallier le manque de piscines publiques accessibles à l'ensemble des Bruxellois, le Gouvernement proposera la création d'une structure supracommunale pour développer de nouvelles infrastructures de piscines publiques. Le Gouvernement déterminera les modalités de gestion par la Région des piscines dont la gestion serait confiée par les communes à cette structure supracommunale »⁴.

Des solutions alternatives envisageables en Région bruxelloise

Les petits bassins

La solution la plus pragmatique au vu de la rareté des espaces vacants et des coûts de construction serait de créer des petits bassins. L'avantage est double : un coût de construction et de gestion moins élevé et le désengorgement des plus grands bassins. La VUB a, par exemple, fait le choix en 2018, d'ajouter un petit bassin (7x13 m) à fond amovible libérant ainsi de l'espace dans le bassin de 25 m.

Les petits bassins ont aussi l'avantage de pouvoir être intégrés dans des centres sportifs existant ou d'être créés à proximité d'écoles. Ils permettent aussi la programmation d'une diversité d'activités en soirée : aquagym, aquabike, aquazumba, ... En outre, les petits bassins offrent la possibilité architecturale de superposer différents équipements à la piscine, ce qui n'est pas négligeable foncièrement et économiquement.

Une autre conception architecturale

Des architectes néerlandais proposent par exemple une alternative innovante (réalisée en Pologne, cf. photos ci-dessus) : des piscines non creusées, au-dessus desquelles des terrains ou des salles de sport peuvent être installés. Ne pas creuser le sol diminue les coûts de construction et les coûts d'entretien des cuves qui sont des postes de dépenses importants dans le cadre de la création de bassins de natation.

Une alternative est de créer des **bassins sur les toits**. La société Abattoir a, par exemple, organisé un concours d'architecture, accompagné par le bouwmeester maître architecte (BMA), pour la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel et a demandé aux candidats d'étudier la possibilité d'installer une piscine en toiture.

Une autre solution innovante mise en place par la Mairie de Paris pour sa piscine de la Butte aux Cailles consiste à placer un « data-center » dans des caves situées sous le bassin afin d'en chauffer l'eau. Si les serveurs informatiques sont connus pour être énergivores, ils rejettent également des quantités importantes de chaleur qui sont valorisables. Les six chaudières installées dans le cadre de ce projet permettent de réaliser une économie de 45 tonnes de CO₂ par an, couvrant ainsi 20% de l'énergie servant à chauffer la piscine. Il s'agit d'une première mondiale qui pourrait être amenée à se démultiplier.

CELLULE SPORT

Créée au sein de perspective.brussels, la Cellule Sport centralise, analyse et développe les connaissances sur la thématique du sport en Région de Bruxelles-Capitale, en vue de contribuer à la mise en œuvre d'une politique sportive au bénéfice des habitants. S'appuyant sur son expertise, elle développe une vision stratégique, joue un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics et des opérateurs et dynamise la pratique du sport en communiquant les opportunités existantes auprès du grand public.

BOUWMEESTER MAÎTRE ARCHITECTE

Le bouwmeester maître architecte et son équipe ont pour mission de veiller à la qualité de l'espace, en matière d'architecture, d'urbanisme mais également d'espace public, sur le territoire de la Région bruxelloise. Parmi les outils qui servent cette mission, on retrouve principalement l'accompagnement de concours pour les maîtres d'ouvrage publics et privés.

4 Déclaration de Politique Générale de la Région de Bruxelles-Capitale 2019/2024

La natation en plein air

Faire des **étangs** et même du **canal**, des lieux de natation ou de rafraîchissement en été est une option parfois évoquée dans le débat public. Ils offrent une alternative complémentaire aux bassins couverts et désengorgent ceux-ci en période de forte chaleur. Si le Port de Bruxelles, gestionnaire du canal, mène une réflexion en vue d'intégrer éventuellement un bateau-piscine, il souligne cependant plusieurs implications majeures de la natation en plein air en termes de sécurité et d'hygiène : présence de courants, installations techniques, navigation marchande, qualité de l'eau,...

Quatre étangs devaient servir de tests grandeur nature durant l'été 2019 : Pêcheries à Watermael-Boitsfort, Rouge-Cloître à Auderghem, le Bois de la Cambre et la Pede à Anderlecht. Seul ce dernier emplacement a finalement pu accueillir un public restreint. Les annulations successives ont démontré des limites liées aux enjeux environnementaux, à la qualité des eaux de baignade et à la santé publique.

D'autres métropoles européennes pourraient servir d'exemple⁵ à l'image de Paris qui a investi dans une infrastructure en eaux vives dans le canal de l'Ourcq. Trois bassins sont aménagés sur un total de 90 m de long. Ambitueuse, la capitale française voudrait rendre la Seine accessible à la baignade en vue des J.O. de 2024 et travaille à l'amélioration de la qualité de ses eaux. À Berlin, sur la Sprée, une piscine flottante de 32 m de long est ouverte toute l'année (elle est couverte durant l'hiver). Le service public de Berlin gère, d'ailleurs, plus d'une vingtaine de lieux ouverts à la baignade en extérieur (bassins et étangs).

POOL IS COOL

Des solutions plus temporaires pourraient aussi être intégrées dans une vision stratégique. Le collectif « Pool is Cool » aménage des lieux de baignade temporaires pour montrer les impacts bénéfiques sportivement et socialement de la baignade publique. Cette initiative permet, de manière ludique, de mettre en avant l'intérêt de recréer un tel lieu public alliant sport, rencontre, détente et loisirs.

La volonté du nouveau Gouvernement en la matière est claire : « Le Gouvernement soutiendra également les projets permanents ou temporaires de piscines en plein air ».



↑ Photo 6 : Piscine flottante sur la Sprée, Berlin

⁵ « Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles Environnement, Document de travail - Phase 2 - Analyse de l'offre et la demande - Octobre 2017

Perspectives régionales

Rénover les infrastructures existantes, **construire** de nouveaux bassins de **petites tailles**, encourager des projets de **baignade en plein air** font partie d'un ensemble de solutions à envisager et à articuler afin d'augmenter l'offre de natation en Région bruxelloise. Les différentes pistes de financement évoquées sont, elles aussi, complémentaires et non exhaustives. En effet, d'autres acteurs (publics ou privés) pourraient être amenés à jouer un rôle déterminant au niveau des investissements pour ce type d'infrastructure. Les possibilités et les opportunités restent donc multiples et enthousiasmantes pour permettre demain à toutes et tous de nager – ou d'apprendre à nager – dans de bonnes conditions.

SOURCES

Région de Bruxelles-Capitale:
Pour en savoir plus sur les aspects historiques et architecturaux : « Piscines et bains publics à Bruxelles », Marie Ressler, Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, n°54, Bruxelles Développement Urbain, 2015

Région wallonne:
URL : https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Infrastructures/plan_piscines/lignes_directrices_plan_piscines2014_2020.pdf

Région flamande:
URL : <https://www.statistiekvlaanderen.be/nl/aantal-sportinfrastructuur>

VGC Zwembadenquête, 2014

A Third of UK Children Unable to Swim as Parents Struggle with Time and Money to Teach Them », The Swimming Teachers' Association, juin 2017.

Bruxelles Pouvoirs Locaux,
« Infrastructures sportives communales », Rapport de synthèse 2017, p.98

Mobilité réduite :
URL : https://handy.brussels/wp-content/uploads/2019/01/Handi_Cap_Sport_print_lowDef.pdf

Une autre conception architecturale:
URL : <https://www.slangenkoenis.nl/?t=nl&p=project&s=0&projectitem=98>

Bouwmeester maître architecte:
URL : <http://bma.brussels/fr/2019/03/13/appel-manufacture/>

Chauffer les piscines:
URL : https://conseils.xpair.com/actualite_experts/chaudieres-numeriques-pour-chauffer-eau-piscines.htm

Bassins et étangs:
URL : <https://www.berlin.de/special/sport-und-fitness/schwimmen/schwimmbad/kategorie/freibad/>

Éditeur responsable

Christophe SOIL,
Directeur général de perspective.brussels
Rue de Namur 59 – 1000 Bruxelles.

Les résultats présentés ici le sont à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source – © 2020 perspective.brussels

